

**DECRET N° 2009-100 DU 03 AVRIL 2009**

Portant de ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou le 06 mai 2008 entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) dans le cadre du financement du projet de réhabilitation de la liaison Aéroport-Place du Souvenir-Carrefour Air Afrique à Cotonou.

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2009-03 du 16 mars 2009 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou le 06 mai 2008 entre la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) et la République du Bénin dans le cadre du financement du projet de réhabilitation de la liaison Aéroport-Place du Souvenir-Carrefour Air Afrique à Cotonou ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;

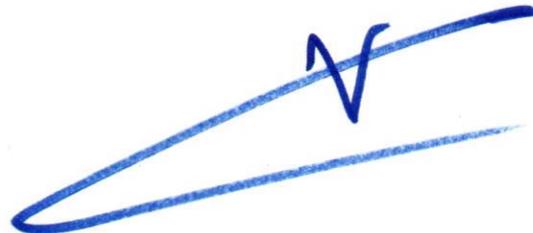
**DECRETE** :

**Article 1<sup>er</sup>.**- Est ratifié l'Accord de prêt, d'un montant de trois milliards cinq cent millions (3.500.000.000) de francs CFA, signé à Cotonou le 06 mai 2008, entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) dans le cadre du financement du projet de réhabilitation de la liaison Aéroport - Place du Souvenir - Carrefour Air Afrique à Cotonou et dont le texte se trouve ci-joint.

**Article 2.-** Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 avril 2009

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**



Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Soulé Mana LAWANI**

Le Ministre Délégué auprès du Président  
de la République, Chargé des Transports  
Terrestres, des Transports Aériens et des  
Travaux Publics,



**Nicaise Kotchami FAGNON**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 MDCTTTATP/PR 4 AUTRES  
MINISTERES 28 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE- 3  
BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 JO 1.-

